

# **2016-UNAT-652, Nikolarakis**

## Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT a abordé l'appel du Secrétaire général. Unat était d'accord avec le Secrétaire général que Undt a commis une erreur sur une question de droit en substituant sa propre décision à celle de l'administration concernant la façon dont le processus de sélection aurait dû être mené. Unat a jugé que UNDT s'était mal compensé sur la «logique» pour insérer une étape dans le processus d'évaluation qui n'était pas requis par le système de sélection du personnel établi en vertu des règlements et règles du personnel. Unat a jugé que UNDT avait clairement commis une erreur en droit et avait dépassé sa compétence en décidant que la gestion du DSS / SSS manquait de discrétion pour exiger que tous les candidats adoptent l'entretien basé sur les compétences; Et, en jugeant que le poids supplémentaire a dû être donné aux notes de compétences individuelles du membre du personnel dans ses évaluations de performance même après avoir échoué à l'entretien. Non soutenu l'appel et annulé le jugement de l'UND.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la décision de ne pas le promouvoir au niveau S-3 dans le service de sécurité et de sécurité (SSS), Department of Setany and Security (DSS). UNDT a constaté que ceux du SSS / DSS qui ont conçu et mis en œuvre l'exercice de promotion avaient agi de bonne foi. UNDT, cependant, a constaté que le responsable du recrutement avait agi sur la base d'une compréhension erronée du rôle d'interviews basées sur les compétences en vertu de ST / AI / 2010/3 lorsqu'il a entravé sa discrétion en refusant de recommander le demandeur de promotion basée uniquement sur le résultat de son interview basée sur les compétences. UNDT a accordé la rémunération des demandeurs de dommages-intérêts moraux pour l'erreur de procédure et l'injustice à laquelle il a été soumis.

## Principe(s) Juridique(s)

En vertu de l'article 101. 1 du Règlement de la Charte et du personnel des Nations Unies 1. 2 (c) et 4. 1, le Secrétaire général a une large discrétion en matière de sélection du personnel. La jurisprudence de l'UNAT a précisé que, en examinant de telles décisions, c'est le rôle de UNDT ou UNAT pour évaluer si les règlements et règles applicables ont été appliqués et s'ils ont été appliqués de manière équitable, transparente et non discriminatoire. Le rôle des tribunaux ne consiste pas à remplacer leur décision à celle de l'administration.

## Résultat

Appel accordé

## Applicants/Appellants

Nikolarakis

## Entité

Non indiqué

## Numéros d'Affaires

2015-859

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

6 Jun 2018

## President Judge

Juge Adinyira

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

Entretien

## Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 1.2(c)
- Article 4.1

Chartre des Nations Unies

- Article 101.1

## Jugements Connexes

UNDT/2015/071

2011-UNAT-110

2013-UNAT-309

2015-UNAT-506

2012-UNAT-265